



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 116998

Texte de la question

M. Jean Launay attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des professionnels de la kinésithérapie, inquiets pour leur avenir. L'augmentation incessante des charges, qui leur incombent, entraîne l'asphyxie des masseurs-kinésithérapeutes qui revendiquent une revalorisation tarifaire, un tarif unique, une reconnaissance professionnelle et une protection de leur diplôme d'État contre les illégaux. Concernant la formation, les revendications portent sur l'amélioration du cursus universitaire, validé par un diplôme « master ». Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte mettre en oeuvre afin de répondre aux revendications de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116998

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 2011, page 9300

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)